



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : A-WE7A

Déposé le : 13.06.17

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

## Titre de l'interpellation

Garantir le respect des travailleuses et travailleurs vaudois

## Texte déposé

Cornu, Schindler, Bucher, Prêbeton, EgoKiefer, Tetra Pak et le dernier en date : Thermo Fisher. Ce ne sont là que quelques noms d'entreprises parmi d'autres ayant annoncé des délocalisations de tout ou une partie de leur production vers l'étranger ces dernières années. Si la lente désindustrialisation du pays est en marche depuis des années, elle s'est cependant accrue et a touché de multiples secteurs récemment, en partie à cause du franc fort. Les annonces de délocalisation se sont multipliées depuis 2015 et des milliers d'emplois ont déjà été perdus. Face aux objectifs de rendements, les entreprises industrielles, même les PME dites « traditionnelles », n'hésitent plus à sacrifier leurs salariés helvétiques, supposément trop chers. Pour les travailleurs et travailleuses, le licenciement ne représente que le début de « la galère », notamment pour les salariés âgés qui ont des difficultés à retrouver un emploi. Si la fièvre qui a suivi l'annonce de la fin du taux plancher avec l'euro s'est un peu atténuée, ce sont toujours un quart des sociétés exportatrices qui envisagent de délocaliser, selon les sondages des différentes faitières industrielles.

Ces délocalisations sont sources d'économies pour les entreprises et donc de profits pour les actionnaires. Mais, pour le reste de la population, les collectivités et surtout les travailleurs elles sont synonymes de catastrophe. Chaque usine ou atelier qui ferme est source de chômage et de coûts sociaux tout en réduisant les recettes fiscales. Cela accentue aussi la perte de savoir-faire et réduit la diversification économique dans nos régions. De plus les pertes d'emplois ne se limitent bien souvent pas qu'aux sites délocalisés, mais s'étendent également aux sous-traitants et aux sociétés de services qui voient des clients importants disparaître.

Enfin, les personnes les plus durement touchées sont les salariés de ces sites qui en plus de perdre leurs emplois, se voient touchés dans leur dignité. En effet, ces employés, qui ont passé des années ou des décennies à s'engager dans leur travail et se sont souvent déjà sacrifiés en acceptant du chômage partiel ou de nombreuses heures supplémentaires pour le bien de leur entreprise, se retrouvent jetés dehors du jour au lendemain. Le sentiment de trahison est énorme dans ces situations où les efforts et les sacrifices des uns n'ont servi qu'à enrichir les autres. Mais c'est aussi l'ensemble du canton qui se trouve trahi par ces délocalisations. Celui-ci met à disposition des

entreprises concernées quantité d'outils pour assurer leur compétitivité sur les marchés visés et pour faciliter leurs démarches administratives. Ainsi, les délocalisations, motivées par des objectifs mercantiles, bafouent la dignité des travailleurs et travailleuses vaudois et de l'ensemble du canton et devraient susciter chez chacun d'entre nous une colère légitime.

Ces départs sont d'autant plus révoltants que de nombreuses entreprises amorçant ces délocalisations font du bénéfice, comme c'est le cas de Thermo Fisher par exemple, qui a annoncé un bénéfice net de 551 millions au premier trimestre 2017, en hausse par rapport à 2016. Ces sites sont bien souvent sacrifiés uniquement pour dégager davantage de profits, par facilité et vision à court terme plutôt que par réelle nécessité économique. Cela s'inscrit même dans une stratégie de certains groupes financiers. Ceux-ci achetant des entreprises rentables prétextent une « nécessaire restructuration » pour les démanteler, en vendre les biens et annoncer ainsi un bénéfice substantiel à leurs actionnaires. Ces groupes se moquent bien des conséquences sociales et humaines de ces démantèlements qui se déroulent, souvent, à des milliers de kilomètres de leurs bureaux. Notre canton et sa population n'ont, à leurs yeux, que peu de valeur.

Les entreprises qui délocalisent leurs activités ou démantèlent une succursale sur notre territoire aiment utiliser l'argument que les travailleurs et travailleuses vaudois sont trop chers et donc peu rentables. Ils semblent oublier l'incroyable savoir-faire et le dynamisme de la main d'œuvre de notre canton qui compensent largement ce coût. En permettant aux employés, à travers des coopératives, de récupérer leurs entreprises, non seulement nous prouverons cela, mais nous maintiendrons aussi des emplois nécessaires à notre canton. De plus, un effort substantiel est fourni par le canton pour accompagner les entreprises et aider à leur développement. On peut, par exemple, citer l'aide à l'investissement fournie à travers le cautionnement de crédit bancaire, la prise en charge partielle des intérêts ou les aides financières fournies aux entreprises pour l'acquisition de droits à la propriété intellectuelle ou pour le développement de nouveaux produits. Le canton fournit aussi une aide pour établir des « business plan » aux entreprises souhaitant se développer dans notre canton.

Actuellement, des politiques existent déjà pour assurer l'attractivité de notre canton et limiter les départs d'entreprises, notamment à travers les activités du SPECo et du DEV. Mais les conséquences humaines et sociales de ces délocalisations et restructurations étant catastrophiques, il est nécessaire d'étoffer les possibilités de soutien aux travailleurs et travailleuses. Ces derniers méritent plus de considération, de notre part et de la part des employeurs, ainsi que des perspectives plus justes en cas de délocalisations ou de démantèlements de leur entreprise et une politique audacieuse de leurs autorités cantonales.

C'est pourquoi les signataires souhaitent poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

- Quelles sont les mesures actuelles mises en place par le Conseil d'Etat pour décourager les délocalisations d'entreprises et les pertes d'emplois qu'elles induisent ?
- La mise en place d'un droit de rachat en faveur des salariés en cas de délocalisation ou d'un droit de préemption en cas de démantèlement d'une succursale d'entreprise sur le territoire vaudois sont-ils des mesures envisageables pour le Conseil d'Etat ? Cela impliquant que ces droits accorderaient aux salariés des entreprises concernées la possibilité de racheter, en priorité sur d'autres acheteurs, tous les éléments nécessaires (immeubles, équipements, licences, etc.) au maintien d'une production sur place dans les cas de figure ci-dessus.
- Le canton de Vaud aidant déjà les entreprises par le biais d'aides aux crédits et d'aide à l'achat de droits de propriété intellectuelle. Le Conseil d'Etat envisage-t-il la mise en place d'un système de prêts publics à un taux faible, ou d'aides aux crédits, afin de garantir aux salariés la possibilité réelle d'exercer les droits susmentionnés ?
- Le canton de Vaud offrant déjà des soutiens aux PME pour des études de marché ou des recherches d'opportunités d'affaires, le Conseil d'Etat envisage-t-il d'offrir aux employés qui envisageraient de racheter leur entreprise l'aide nécessaire à l'établissement d'un « business plan » ?

- Le canton de Vaud disposant déjà d'un fond destiné à aider les PME à former leur personnel dans différents domaines, est-il envisageable pour le Conseil d'Etat d'établir un fond de formation similaire destiné à réinsérer les employés victimes de délocalisations ? Dans le cas d'une réponse positive, comment ce fond serait-il financé ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

François Clément

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

## Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Aminian Taraneh 

Christin Dominique-Ella

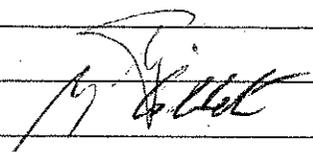
Ehrwein Nihan Céline

Ansermet Jacques

Clément François

Epars Olivier

Attinger Doepper Claire

Clivaz Philippe 

Favrod Pierre-Alain

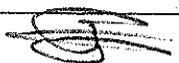
Aubert Mireille

Collet Michel

Ferrari Yves

Baehler Bech Anne

Cornamusaz Philippe

Freymond Isabelle 

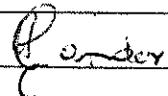
Ballif Laurent 

Courdesse Régis

Freymond Cantone Fabienne

Bendahan Samuel

Creteigny Gérald

Gander Hugues 

Berthoud Alexandre

Creteigny Laurence

Genton Jean-Marc

Bezençon Jean-Luc

Croci-Torti Nicolas

Germain Philippe

Blanc Mathieu

Crottaz Brigitte

Glauser Nicolas

Bolay Guy-Philippe

Cuérel Julien

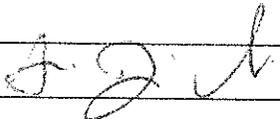
Glauser Sabine

Bonny Dominique-Richard

Debluë François

Golaz Olivier

Bory Marc-André

Décosterd Anne 

Grandjean Pierre

Bovay Alain

Deillon Fabien

Grobéty Philippe

Buffat Marc-Olivier

Démétriadès Alexandre

Guignard Pierre

Butera Sonya

Desmeules Michel

Haldy Jacques

Cachin Jean-François

Despot Fabienne

Hurni Véronique

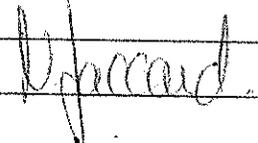
Chapalay Albert

Devaud Grégory

Induni Valérie

Chappuis Laurent

Dolivo Jean-Michel 

Jaccard Nathalie 

Cherubini Alberto

Donzé Manuel

Jaccoud Jessica

Cherbuin Amélie

Ducommun Philippe

Jaquet-Berger Christiane

Chevalley Christine

Dupontet Aline

Jaquier Rémy

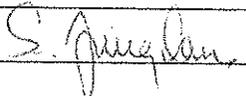
Chevalley Jean-Rémy

Durussel José

Jobin Philippe

Chollet Jean-Luc

Duvoisin Ginette

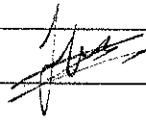
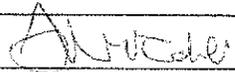
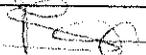
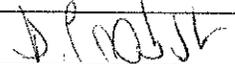
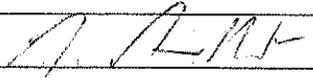
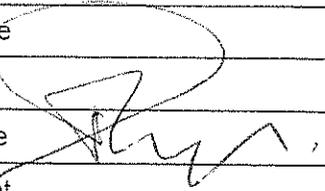
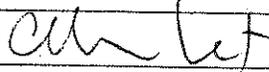
Jungclaus Delarze Suzanne 

Christen Jérôme

Eggenberger Julien 

Kappeler Hans Rudolf

## Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

|   |  |   |
|---|--|---|
| Keller Vincent  | Neyroud Maurice  | Sansonnens Julien  |
| Kernen Olivier  | Nicolet Jean-Marc   | Schaller Graziella  |
| Krieg Philippe  | Oran Marc  | Schelker Carole   |
| Kunze Christian   | Pahud Yvan   | Schobinger Bastien  |
| Labouchère Catherine  | Pernoud Pierre-André   | Schwaar Valérie    |
| Lio Lena  | Perrin Jacques   | Schwab Claude   |
| Luisier Christelle  | Podio Sylvie   | Sonnay Eric   |
| Mahaim Raphaël  | Probst Delphine     | Sordet Jean-Marc  |
| Maillefer Denis-Olivier  | Randin Philippe  | Stürner Felix      |
| Manzini Pascale   | Rapaz Pierre-Yves  | Surer Jean-Marie  |
| Marion Axel   | Räss Etienne   | Thalmann Muriel   |
| Martin Josée  | Rau Michel   | Thuillard Jean-François   |
| Mattenberger Nicolas  | Ravenel Yves   | Tosato Oscar  |
| Matter Claude   | Renaud Michel  | Treboux Maurice   |
| Mayor Olivier   | Rey-Marion Alette  | Trolliet Daniel    |
| Meienberger Daniel  | Rezso Stéphane   | Tschopp Jean  |
| Meldem Martiné  | Richard Claire   | Uffer Filip   |
| Melly Serge   | Riesen Werner  | Urfer Pierre-Alain  |
| Meyer Roxanne          | Rochat Nicolas   | Venizelos Vassilis  |
| Miéville Laurent  | Romano Myriam  | Voiblet Claude-Alain  |
| Miéville Michel   | Roulet Catherine  | Volet Pierre  |
| Modoux Philippe   | Roulet-Grin Pierrette  | Vuillemin Philippe  |
| Mojon Gérard  | Rubattel Denis   | Wüthrich Andreas  |
| Montangero Stéphane   | Ruch Daniel  | Wyssa Claudine  |
| Mossi Michele   | Rydlo Alexandre  | Züger Eric       |